

STAGE SYNDICAL du 22 novembre 2024 (9h-16h30)

« Professeur-e : un métier au point de bascule »

Collège Jacques Prévert, Migennes.

Partie 1 : Choc des savoirs : s'informer et résister.



Est-ce que les politiques éducatives actuelles répondent à notre ambition : faire réussir tous les élèves ?

Comment résister individuellement et collectivement face à la démultiplication des injonctions hiérarchiques, à la caporalisation de notre profession, à la perte de sens de notre métier ?

Nous tenterons de réfléchir ensemble à l'évolution de notre métier en nous aidant de l'expertise d'**Adrien Martinez**, spécialiste de ces questions, membre du secteur « éducatif » de la FSU-SNUipp.

Partie 2 : FSSS-CT : droits des personnels, devoirs de l'employeur !

Les remontées que les collègues font aux militant.es de la FSU-SNUipp89 (tournées d'école, midi du SNUipp, RIS...) mettent en lumière une chaîne de dysfonctionnements dans la prise en compte du **mal être au travail et de la nécessaire protection** qui est due de la part de l'institution en respect du Code du Travail et du statut de la Fonction Publique.

Les conditions de travail se dégradent : de plus en plus d'exigences, un manque d'autonomie, des décisions imposées sans concertation, des injonctions hiérarchiques mettant à mal l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, des élèves présentant des troubles « des conduites et des comportements » qui empêchent la classe de fonctionner... La FSU-SNUipp ne cesse de le dénoncer fortement dans toutes les instances.

Comment faire face à ces difficultés ? Si je craque, que puis-je faire ? A qui m'adresser ? Quels sont mes droits ? Comment m'en emparer ?

C'est pour répondre à ces questions et vous permettre d'échanger sur ces difficultés que nous vous proposons de participer à ce stage .

Sans oublier ce qui est maintenant devenu un rituel des stages de la FSU-SNUipp89 : le repas coopératif fait de ce que chacun-e apporte ...forcément délicieux et convivial !



- Pensez à nous informer de votre demande en écrivant au snu89@snuipp.fr
- demande d'autorisation d'absence à envoyer **avant le 22 octobre** (délai de un mois)
 - Modèle de lettre sur le site 89.snuipp.fr, onglet OUTILS PRATIQUES